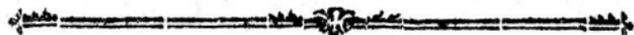


fente très-bien d'antiques raisonnemens, confirmés par le suffrage des siècles, de l'expérience & des loix.



Observations sur le décret de l'assemblée nationale, qui ordonne une nouvelle circonscription des paroisses ; par M. Grégoire, curé d'Emberménil, député du département de la Meurthe. A Paris, chez Belin, 1791.

L'ABBÉ Grégoire est un de ces hommes qui par des vues que nous n'avons garde de juger, se sont laissé entraîner dans un abyme, & qui effrayés trop tard de la profondeur de cet abyme, voudroient *superas evadere in auras*. Mais hélas ! *fata obstant*.

M. Grégoire s'alarme de quelques brochures dont les auteurs applaudissant aux opérations de l'assemblée, renchérissent encore sur ses décrets. Il est indigné de cette émulation. „ Le
 „ principe, dit-il, consacré par les conciles de
 „ Constance & de Trente, est le seul que la
 „ Religion puisse avouer ; & c'est avec peine,
 „ avec indignation, que je vois souvent en-
 „ visager tout ce qui tient à la dignité de la
 „ Religion, à la splendeur du culte, comme
 „ un objet de spéculation fiscale. L'avez-vous
 „ lu ce pamphlet, dans lequel on propose de
 „ réduire le clergé François à 18 évêques, 700
 „ curés & 12000 vicaires ? C'est sans doute par
 „ pudeur que l'auteur a gardé l'anonyme. Une